4 juin 1984 - Seul le prononcé fait foi
Télécharger le .pdf

Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, à l'occasion de la remise de la médaille de la famille française, Paris, Palais de l'Élysée, lundi 4 juin 1984.

Monsieur le président,
- Mesdames et messieurs,
- Notre vie personnelle, notre vie collective s'organisent autour de quelques notions fortes. Celles et ceux qui ont participé depuis trois ans, c'est à dire pour la quatrième fois, à cette recontre, connaissent mes convictions : les familles et en particulier les familles nombreuses, sont un élément fondamental d'harmonie sociale £ l'avenir de notre société dépend largement de sa capacité à accueillir les enfants. C'est un de mes soucis principaux que d'observer de quelle façon, dans un Occident qui marque une régression très sensible de la démographie, la France, qui ne se trouve pas plus mal placée, recule aussi au cours des années que nous vivons. Il faut absolument que par des mesures spécifiques, mais aussi par l'idée que l'on se fait du devenir de notre pays, ces familles se multiplient.
- On vient de le dire, il y a à cela de nombreuses raisons : des raisons nationales, mais ce ne sont pas celles qui expliquent d'abord la volonté d'un père et d'une mère pour prendre en charge, avec beaucoup d'affection sans doute mais aussi beaucoup de peine, de nombreux enfants. Si je suis avec vous en ce jour, c'est plus qu'une tradition - je ne reçois pas beaucoup de groupes sociaux - c'est parce que je veux mettre l'accent sur votre mérite et sur votre valeur d'exemple. Sans vous, sans des femmes et des hommes comme vous, notre pays tournerait le dos au futur £ c'est dans vos enfants que notre pays trouvera réponse aux questions qu'il se pose.\
On voit en premier les contraintes financières £ elles sont réelles, mais soyez-en sûr, ce n'est pas au moment où la natalité baisse que je ferai des coupes sombres dans l'aide aux familles. Cependant, et parce que les contraintes financières sont réelles, je ne vous promettrai en même temps que des projets à notre mesure.
- Je poursuis, vous le savez sans doute, un objectif pour cette année qui sera la réduction des impôts et des charges. Aussitôt beaucoup de questions viennent à l'esprit. Qui sera sacrifié ? Cette question m'est posée par beaucoup de nos concitoyens, oublieux que dans le même moment ils se plaignent de leurs impôts, de leurs charges. Oui, il faut les réduire, mais il ne faut pas frapper ce qui représente l'activité et l'avenir. Et les projets doivent s'adapter à la situation : nous avons des projets nouveaux, ils ne sont pas aussi ambitieux que je l'aurais souhaité, mais ils continueront d'être défendus et d'être mis en oeuvre.
- Vous connaissez, monsieur le président, et ceux d'entre vous qui sont des responsables, le programme prioritaire du -plan. Il prévoit la création d'une allocation aux jeunes enfants et d'un congé parental rémunéré dans certaines conditions. Son coût est modeste parce qu'il est largement financé par le regroupement de prestations existantes. Mais enfin, - je crois que l'expression est de M. le ministre des affaires sociales - avant de dépenser plus il faut songer à dépenser mieux et c'est une façon de procéder qui me paraît conforme à l'intérêt du pays.
- Cette priorité aux familles, se trouve-t-elle dans les faits chaque fois respectée ? comme cela arrive souvent lorsqu'on se trouve devant une masse de dépenses, si vous n'étiez pas si bien défendus par vos représentants et par quelques autres parmi lesquels, permettez-moi de vous le dire, je me range, on pourrait dire : "il y a quelque chose de très important, de très urgent à faire,

dire, je me range, on pourrait dire ? - Il y a quelque chose de très important, de très urgent à faire, et il y a là peut-être, comme on dit maintenant, un gisement de quelques centaines de millions, quelques milliards. Non, cela ne se passera pas ainsi. Dès le premier moment de mon élection j'ai tenu à ce que les allocations familiales fussent augmentées sérieusement £ elles l'ont été £ il ne faut pas que d'une année sur l'autre, maintenant, se trouvent réduits, ce que je n'ose même pas appeler vos avantages, mais enfin ce qui a été donné doit être maintenu.
- Le projet de loi nécessaire pour appliquer le programme prioritaire est pour l'instant à l'étude. Les consultations ont été menées par Mme le secrétaire d'Etat à la famille `Georgina Dufoix`.
- J'ai demandé au Premier ministre que ce projet de loi soit officiellement soumis dans les prochaines semaines au Conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales et au Conseil d'Etat pour que le conseil des ministres soit en mesure prochainement de l'examiner. De même, il adoptera le projet sur les pensions alimentaires. Ce projet répond à une préoccupation constante de Mme le ministre des droits de la femme, `Yvette Roudy` qui m'a encore alerté récemment à ce propos, et interessera beaucoup de parents divorcés qui ont la garde des enfants.\
Les responsables de la sécurité sociale ont aussi leur rôle à jouer et particulièrement celui de contribuer à assurer une bonne information des familles et de la société sur l'aide apportée aux familles. Chaque mois on diffuse largement des indices, ces fameux indices : les chiffres du commerce extérieur, la hausse des prix, du chômage, données économiques et données sociales qui s'entrechoquent, qui font l'objet de nombreux commentaires. Mais j'entends rarement exposer ce que deviennent dans cette affaire les prestations familiales. Sait-on, par exemple, que la Caisse nationale d'allocations familiales a versé 127 milliards de prestations l'année dernière, 127. Qui sait, plus simplement encore, qu'une famille de trois enfants perçoit chaque mois au moins 1090 francs et que cette somme peut aller jusqu'à 3000 francs par mois, y compris l'allocation logement si les ressources de la famille sont modestes ? Cela ne suffit pas. Mais cela faut-il au moins le savoir si l'on veut parler sérieusement des problèmes matériels et financiers de la famille.
- Je sais que M. le président de l'UNAF a suggéré que chaque famille reçoive annuellement une information sur le montant total des sommes qu'elle a reçues. C'est très important cette prise de conscience. Je crois que cette idée est bonne et c'est pourquoi je m'adresse au président de la Caisse d'allocations familiales pour lui demander, - c'est de sa responsabilité, - d'étudier cette suggestion en même temps que celles qui pourraient être faites pour que l'on connaisse mieux encore l'activité des caisses.
- Mesdames et messieurs, je ne vais pas vous faire un exposé technique. Je veux surtout marquer que la politique du gouvernement est engagée, à contre courant, au creux d'une crise mondiale qui nous frappe durement, pour que les avancées de la politique familiale soient maintenues et , chaque fois qu'il est possible,soient encore accrues. Ce ne sera jamais autant que vous le souhaitez, ce sera toujours plus que ce qui est normalement accordé à la majorité des citoyens, parce que vous êtes cet élément essentiel,que je décrivais tout à l'heure, du progrès de notre pays.\
Les associations familiales devraient aussi engager largement une réflexion sur l'information des familles. L'institut de l'enfance et de la famille, que je m'étais engagé à créer, pourrait, pour sa part, concourir à la recherche et à la diffusion de ces réflexions.
- Il ne faut pas toujours demander aux pouvoirs publics et au gouvernement, à l'Etat, de tout faire. J'ai demandé aux Français de devenir plus responsables. C'est pourquoi nous avons fait des lois de décentralisation, ce qui fait que les communes, les départements, les régions ont désormais leur mot à dire, beaucoup plus qu'ils ne l'avaient autrefois, où tout était ramené à Paris, à l'administration centrale. Mon argument sera le même pour vos associations, monsieur le président.
- J'envisage très bien les dispositions législatives qui devraient permettre, au fur et à mesure, non pas que l'Etat abandonne ses responsabilités - elles sont les siennes et il n'a pas à les rétrocéder - mais que les associations remplissent un rôle plus important dans l'information et surtout dans l'action à mener.

- Vous remplissez, monsieur le président, mesdames et messieurs, membres de ces associations, un rôle très utile que j'ai toujours tenu à saluer. Mais je le vois grandir ce rôle, nous aurons l'occasion d'en parler, vous m'avez en tout cas, vous, fourni la circonstance qui me permet d'insister sur ce point.
- Mesdames et messieurs, nous allons procéder maintenant à une cérémonie de remise de médailles qui seront pour ceux et celles qui les recevront bien peu de chose par -rapport aux charges de leurs vies. Mais je sais, pour les avoir connus, la somme de tendresse, d'amour, de bienveillance et aussi la somme de travail que représente la responsabilité d'un père ou d'une mère de famille nombreuse. Alors, de temps à autre, on peut leur dire merci £ ce n'est pas plus mal, c'est ce que nous allons faire dans un instant. Merci, mesdames et messieurs.\